Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_11-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Nombre de membres
du Conseil municipal
en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
23 mars 2026

Date d'affichage
23 mars 2026

Séance du 27 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, BARBIER, LE BELLEGO, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, VANCAPPEL, DUPAS, DESNOS,

Absents (excusés) : /

Secrétaire de séance : Mme LE GALLOU

***N° de la délibération* :**
2026/03/11

***Objet de la délibération* :**
La Commission Communale des Impôts Directs

VU l'article 1650 du code général des impôts ;
CONSIDÉRANT qu'il est institué dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) ;
CONSIDÉRANT que dans les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants, un agent peut participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative ;
CONSIDÉRANT que la C.C.I.D. est présidée par le Maire (ou l'adjoint délégué) et composée de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants ;
CONSIDÉRANT que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions légales, dressée par le conseil municipal ;
CONSIDÉRANT que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation pour logements vacants et la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_11-DE

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_11-DE

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

DÉCIDE de dresser une liste de présentation de 24 noms de de contribuables parmi lesquels le Directeur départemental des finances publics procèdera à la désignation des membres titulaires et des membres suppléants appelés à siéger au sein de la C.C.I.D. :

- Mme QUERE Marie Louise
- M. LE FOLL Didier
- Mme MEHEUT Claudine
- M. MEURIC Rémi
- M. BAUDET Pascal
- M. MEHAUTE Stéphane
- Mme DANNO Elisabeth
- M. DEPARPE Julien
- Mme BOCQUEHO Arlette
- M. PEDRON Claude
- M. PEDRON André
- Mme BOLLORÉ Gisèle
- M. CHASSAGNE Arnaud
- Mme LE GALLOU Valérie
- M. CLERMONT Julien
- M. BARBIER Julien
- Mme JAFFRAIN Patricia
- Mme VANCAPPEL Maud
- Mme QUILGARS LABARRE Liliane
- M. OLLIVIER Christophe
- Mme DUPAS Marine
- M. LEMAITRE Benoît
- M. LE BELLEGO Cyril
- Mme BOLLORÉ Estelle ;

PRÉCISE qu'un agent administratif pourra participer aux travaux de ladite commission sans voix délibérative.

Le secrétaire de séance
Valérie LE GALLOU

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.



Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_11-DE